

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017

Présents : T. LAGNEAU – S. GARCIA – S. FERRARO (à compter du point 14) - V. MURZILLI – D. DESFOUR – C. PEPIN – R. PETIT – F. THOMAS – S. SOLER – I. APPRIOU – J. GRAU – S. LAGNEAU – V. TORMO – D. RENASSIA – J.F. LAPORTE – P. DUPUY – M. NIQUE – T. ROUX – M. PEREZ – A. LAHRIFI – G. ENDERLIN – C. MATHIEU – V. "POINT

Excusés : P. COURTIER – V. JULLIEN

Absents : R. PATURAU – A.M. KOVACEVIC – ST FERRARO

Représentés par pouvoir : S. FERRARO (jusqu'au point 13) – C. RIOU – A. MILON – E. ROCA – E. CATILLON – G. GERENT

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article 53 de la Loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : A. LAHRIFI ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elles ont acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2017
Adopté à l'unanimité

M. LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

2017 10 17 : Signature d'une convention entre la ville de Sorgues et un groupe d'habitants des quartiers pour l'organisation d'un spectacle de cirque dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants. La participation de la commune est d'un montant maximum de 550€.

2017 10 18 : Signature d'une convention entre la ville de Sorgues et un groupe d'habitants des quartiers pour l'organisation d'une animation collective lors de la mise en place de la patinoire dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants. La participation de la commune est d'un montant maximum de 700€.

2017 10 19 : Signature d'une convention entre la ville de Sorgues et un groupe d'habitants des quartiers pour l'organisation d'un spectacle de Noël dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants. La participation de la commune est d'un montant maximum de 800€.

2017 10 20 : Signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 9 places, Fiat Ducato immatriculé DF-663-PS, avec l'association « Ping Pong Club ». Convention passée pour les déplacements suivants :

Le 27/10/2017 Istres

2017 10 21 : Signature d'une convention de groupe de paroles de septembre à décembre 2017 avec le centre social « Le Césam » et l'école des Parents et des Educateurs de Vaucluse. Il est prévu 4 séances de 2 heures qui se dérouleront de 9h00 à 11h00 dans les locaux du centre social « Le Césam » Cité Générat à Sorgues.

2017 10 22 : Signature d'un contrat avec la société Blachère portant sur la location saisonnière 2017 de matériel de décoration de Noël. Le contrat prendra effet le jour de la mise à disposition du matériel et ce jusqu'au 31 janvier 2018 pour un montant de 1 143,60€.

2017 10 23 : Signature d'un contrat avec la société Blachère portant sur la location triennale de matériel d'éclairage festif intitulé « Scène Paquets cadeaux ». Le contrat prendra effet le jour de la mise à disposition du matériel et ce jusqu'au 31 janvier 2018 pour la première année, jusqu'au 31 janvier 2019 pour la deuxième année et jusqu'au 31 janvier 2020 pour la dernière année. Le montant de la location pour l'année 2017 s'élève à 9 720,59€.

2017 10 24 : vente d'une concession trentenaire aux noms de monsieur Caule René et Madame Réale Jeanine épouse Caule à compter du 20 octobre 2017 moyennant la somme de 3 693 €.

2017 10 25 : signature d'un contrat de prestation-animation avec l'association NAI NO Production pour l'animation d'ateliers de composition et de réalisation de morceaux de musique pour les élèves de l'école de musique et de danse pour un concert qui sera donné le 24 février 2018 au Pôle Culturel à titre payant pour un montant de 2 364,00 € ;

2017 10 26 : signature d'une convention de formation avec NG Formations sur le thème : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes le 20/11/2017 la journée, le 22/11/2017 le matin et le 23/11/2017 le matin pour 1 agent moyennant la somme de 175,49 € TTC.

2017 10 27 : signature d'une convention de formation avec M. André ESCLAPEZ pour une formation sur le thème hygiène et procédures HACCP en restauration collective durant 5 journées de 3 heures moyennant la somme de 1 800 € TTC.

2017 10 28 : signature d'une convention de formation avec Digito dont le thème est la mise en route de Windows 2016 en lien avec la téléphonie 3CX d'une durée de 6 jours pour 4 agents moyennant la somme de 4 032 € TTC.

2017 10 29 : signature d'une convention de formation avec M. André ESCLAPEZ pour une formation sur le thème hygiène et procédures HACCP en restauration collective-Satellites Restauration Scolaire Sorgues durant 10 journées de 2 heures moyennant la somme de 1 000 € TTC.

2017 10 30 : Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle « AKSAK – Les Artisans du Temps » avec l'association « Sur le Pont » le 31 mars 2018 au Pôle Culturel pour un montant de 2 771,20 €.

2017 10 31 : réalisation d'une ligne de trésorerie de 2 000 000,00 € avec la Caisse d'Epargne avec les caractéristiques suivantes :

- Durée : 364 jours
- Pas de montant minimum de tirage
- Taux d'intérêt EONIA : 0.70%
- Commission de non utilisation : 0.10%

2017 10 32 : règlement de la cotisation pour l'année 2017 à l'association Conseil National des villes et villages fleuris pour un montant de 400,00 € TTC.

2017 11 01 : remboursement du vandalisme de la salle du stade Chevalier le 02/01/2017. Suite à la déclaration de sinistre n° 2017104716B l'assurance de la commune, la SMACL, a proposé une indemnité d'un montant de 8 006,64 €, un chèque a été émis.

2017 11 02 : Renouvellement d'un contrat administratif d'occupation du domaine public pour un appartement de type 5 du groupe scolaire Elsa Triolet sis 413 boulevard Jean Cocteau à Mme LE COADOU, de fixer la durée du contrat précaire et révocable avec préavis de 2 mois, contrat courant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018.

2017 11 03 : signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 9 places, Fiat Ducato immatriculé DF-663-PS, avec l'association Basket Club de Sorgues. Convention passée pour les déplacements suivants :

- Aubenas le vendredi 17 novembre 2017
- Saint Vallier le mardi 5 décembre 2017

2017 11 04 : concession d'une case de columbarium à Monsieur et Madame GUTTADORO Serge à compter du 10 mars 2017, pour une durée de 10 ans, moyennant la somme de 346 €.

2017 11 05 : signature d'un nouveau bail de location du presbytère avec M. Daniele TEDESCO nouveau curé de la paroisse de Sorgues, bail portant le montant du loyer à 127 € / par

2017 11 06 : signature d'un contrat de prestation de service avec l'association 1,2,3... MAGIE pour assurer l'animation du spectacle de Noël du Multi Accueil avec son spectacle « Sculpture sur Ballons » le 21 décembre 2017 dans la cour du château Pamard à titre payant pour un montant de 300,00 €.

2017 11 07 : signature d'un marché à procédure adaptée pour l'achat de produits d'entretien pour l'année 2018 avec les sociétés COLDIS et IGUAL, marché ainsi réparti :

Lot n°1 : produits divers avec la société COLDIS pour un minimum de 4 487,41 € TTC et un maximum de 8 967,33 € TTC.

Lot n°2 : papiers avec la société COLDIS pour un minimum de 7 013,52 € TTC et un maximum de 12 376,32 € TTC.

Lot n°3 : sacs plastiques avec la société COLDIS pour un minimum de 2 527,20 € TTC et un maximum de 4 072,08 € TTC.

Lot n°4 : produits nettoyeurs avec la société COLDIS pour un minimum de 2 614,25 € TTC et un maximum de 4 424,69 € TTC.

Lot n°5 : produits alimentaires jetables avec la société COLDIS pour un minimum de 4 926,78 € TTC et un maximum de 10 570,80 € TTC.

Lot n°6 : papiers avec la société IGUAL pour un minimum de 5 405,44 € TTC et un maximum de 10 694,78 € TTC.

Lot n°7 : produits spécifiques piscine avec la société COLDIS pour un minimum de 1 390,20 € TTC et un maximum de 3 987,90 € TTC.

2017 11 08 : signature d'un contrat avec la société SAFEXIS-EUROPE pour une mission de vérification et de maintenance de systèmes Safesty First de la cuisine centrale à titre payant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 pour un montant forfaitaire annuel de 992,40 € TTC.

2017 11 09 : signature d'un contrat avec la société SAFEXIS-EUROPE pour une mission de vérification et de maintenance de systèmes Safesty First de la cuisine centrale à titre payant pour un montant forfaitaire annuel de 1 159,20 € TTC, le contrat prendra effet le jour de sa notification jusqu'au 31 décembre 2018.

2017 11 10 : signature d'un contrat avec la société Air Liquide France Industrie pour la mise à disposition d'emballages de gaz medium et grandes bouteilles le contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 5 ans, pour un montant forfaitaire de 558,00 € TTC.

2017 11 11 : signature d'un contrat avec le bureau VERITAS EXPLOITATION concernant la vérification périodique des ascenseurs et monte charge des bâtiments communaux, le contrat prendra effet le jour de sa notification jusqu'au 31 décembre 2018 pour un montant forfaitaire annuel de 1 062,00 € TTC.

2017 11 12 : signature d'un contrat avec les établissements POITEVIN pour assurer la mission d'entretien et vérification annuelle du matériel d'horlogerie sur les installations de l'église, hôtel de ville et centre administratif à titre payant à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2018 pour un montant forfaitaire annuel de 600,00 € TTC.

2017 11 13 : signature d'un contrat avec les établissements POITEVIN pour la vérification et l'entretien des paratonnerres de l'église et de l'Hôtel de Ville à titre payant à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2018 pour un montant forfaitaire annuel de 340,00 € HT.

2017 11 14 : signature d'un contrat de cession avec l'association « Les Singuliers Associés » pour 2 représentations du spectacle Histoire de signes organisées par la médiathèque de Sorgues le 13 janvier 2018 pour un montant de 1 950 € TTC.

2017 11 15 : signature d'un contrat de prestation avec la Compagnie En Décalage pour l'organisation d'une Murder Party le 20 janvier 2018 par la médiathèque pour un montant de 1 800,00 € TTC.

2017 11 16 : signature d'un contrat de prestation avec l'association Le Théâtre AL ANDALUS pour la lecture de la dicté géante par Joëlle Richetta organisée le 27 janvier 2018 par la médiathèque de Sorgues à titre payant pour un montant de 250,00 € TTC.

2017 11 17 : signature d'un contrat de prestation avec Marie Noëlle BILOUS pour participation à une rencontre littéraire organisée le 19 janvier 2018 par la médiathèque pour un montant de 600,00 € TTC.

2017 11 18 : signature avec ENEDIS de la contribution financière concernant l'extension du réseau public d'électricité place Charles de Gaulle pour un montant de 7 210,00 € TTC.

2017 11 19 : conclusion du marché subséquent n°2 pour la fourniture d'électricité avec la société EDF, marché conclu pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour un tarif, estimé, de 316 295,15 € TTC.

2017 11 20 : Avenant à un marché à procédure adaptée avec l'Imprimerie Rimbaud pour des travaux d'impression. Avenant augmentant le montant du marché de 237,60 € TTC concernant le lot n°2 du marché défini dans la décision municipale n° SJ 01/2017.

2017 11 21 : signature d'un marché à procédure adaptée de transports scolaires pour l'année 2018 avec Voyage Arnaud prenant effet le premier jour de l'année 2018 suivant sa notification jusqu'au 31 décembre 2018. Le marché est ainsi réparti :

Lot n°1 : Rotations piscine pour un minimum de 5 000,00 € TTC et un maximum de 10 000 € TTC.

Lot n°2 : Prestations occasionnelles à l'intérieur de la ville sans maintien du bus sur place pour un minimum de 8 000,00 € TTC et un maximum de 22 000,00 € TTC.

Lot n°3 : Prestations occasionnelles à l'extérieur de la ville avec maintien du bus sur place pour un minimum de 4 500,00 € TTC et un maximum de 12 000,00 € TTC.

2017 11 22 : signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec le centre social Césam et l'association ADVSEA de la salle Générat tous les jeudis de 9H00 à 12H00 du 23 novembre 2017 21 décembre 2017.

2017 11 23 : signature de la convention de formation du 31/10/2017 avec Systèmes Vidéo Digital sur le thème BVMS pour une durée de 2,5 jours dans les locaux de la ville pour un coût de 3 060€ TTC

2017 11 24 : signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation pour la prestation d'artistes et de variétés avec Studio 84 le mardi 6 décembre 2017 pour un montant 4 600,29 € TTC.

2017 11 25 : signature d'un avenant contrat pour l'enlèvement des véhicules mis en fourrière avec la société Auto-Dépannage-Service. Avenant concernant l'augmentation du montant maximum, fixé par la Décision Municipale du 29 décembre 2016, montant passant de 16 500 € à 19 500€ TTC.

2017 11 26 : cession de véhicules municipaux à la société SUD OCCASION : moto suzuki (800 TN 84, 4496 TF 84 et 4497 TN 84), Citroen C 15 (6151 WK 84) Citroen xsara (6293 XD84), Peugeot partner (557 WB 84), Peugeot 306 (1903 WA 84) et Peugeot Fourgon (8585 TG 84) , moyennant la somme de 1 000 €

017 11 27 : concession d'une case de columbarium à Monsieur OLLIER Robert à compter du 13 novembre 2017, pour une durée de 10 ans, moyennant la somme de 380 €.

2017 11 28 : vente d'une concession trentenaire aux noms de Madame Vidailac Josiane veuve Mascaux à compter du 10 novembre 2017 moyennant la somme de 3 017 €.

2017 11 29 : signature d'une convention pour la mise en œuvre du dispositif « carte temps libre » (ancien chèques loisirs) avec la CAF de Vaucluse à dater du 1er janvier 2018 et ce jusqu'au 31 décembre 2018.

2017 11 30 : signature d'une convention de formation avec ODF sur le thème : habilitation électrique non électricien titre BE manœuvre du 7 au 8 décembre 2017 moyennant la somme de 285,60 € TTC.

2017 11 31 : signature d'une convention de formation avec Rexel Sorgues sur le thème : contrôle d'accès sur le matériel de la marque PRASTEL. La formation aura lieu sur une journée dans les locaux de la ville moyennant la somme de 1 020 € TTC.

LE MAIRE INFORME LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL QUE LE TABLEAU DE LA DELIBERATION N° DCM_2017_11_22 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 NOVEMBRE DERNIER, CONCERNANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS, EST CONSULTABLE A LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.

FINANCES

1. **AVANCE SUR LES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES** - (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Mireille PEREZ
 Sur le rapport présenté par Mireille PEREZ ;
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal accorde les avances sur subventions 2018 suivantes :

Association/Organisme	Montant de l'avance 2018	Date de versement	Imputation comptable
Sorgues Basket Club	70 000 €	Application de la convention	411/6574
Centre Communal d'Action Sociale	260 000 €	Janvier 2018	5200/657362
Espace Culturel des Loisirs et des Arts	12 000 €	Janvier 2018	33 1/6574
Mission Locale Jeunes Grand Avignon	9 919 €	Janvier 2018	520/65738
Centre d'Animation Socio-éducative de la Ville de Sorgues	125 000 €	Janvier 2018	522/6574
Ecole OGEC Marie Rivier	90 471 €	Janvier 2018 dont 38 678 € au titre de l'école maternelle et 51 793 € au titre de l'école primaire	211/657485 pour l'école maternelle et 212/657485 pour l'école primaire
Ecole Rudolf Steiner	3 007 €	Janvier 2018	212/657489

précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2018 sur les imputations listées dans le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

2. **SUBVENTIONS 2018 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR LES CLASSES TRANSPLANTEES** - (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Christelle PEPIN
 Sur le rapport présenté par Christelle PEPIN
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal valide le montant de subvention pouvant être alloué au titre de l'année scolaire 2017/2018 aux coopératives scolaires au titre des classes transplantées selon le tableau ci-dessous :

Ecoles	Classes	Lieux	Dates	Nombre d'Enfants	Nombre de Jours	Montant de subvention	Nombre d'Enfants Classe de neige	Supplément subvention classe de neige	Montant de subvention
MAILLAUDE	2CM2 AB + 1CE2 C	Ancelle	22 au 26/01/2018	78	5	2 028,00 €	78	1 248,00 €	3 276,00 €
JAURES	CM1A+CM1B	DEVESSET	du 11 au 15/06/2018	52	5	1 352,00 €		0,00 €	1 352,00 €
MOURRE de SEVE	1CP+2CE1	St Jean de Monclar	du 22 au 26/01	47	5	1 222,00 €	47	752,00 €	1 974,00 €
BECASSIERES Elémentaire	CE2+CM1	Seyne les Alpes	?	57	5	1 482,00 €	57	912,00 €	2 394,00 €
BECASSIERES Elémentaire	1CP+1CE1/CE2	St Jean de Monclar/Sisteron	?	51	5	1 326,00 €	51	816,00 €	2 142,00 €
MARIE RIVIER	CM1+CE2	La Bréole	?	45	3	702,00 €		0,00 €	702,00 €
MARIE RIVIER	CM2+CM1/CM2	Fontaine de Vaucluse	?	49	5	1 274,00 €		0,00 €	1 274,00 €
MARIE RIVIER	CP+CE1	La Motte Chalandon	?	65	3	1 014,00 €		0,00 €	1 014,00 €
ELSA TRIOLET	CM1	Fontaine de Vaucluse	du 03 au 6/04/2017	24	4	499,20 €		0,00 €	499,20 €
ELSA TRIOLET	CP+CE1+CM2	St Jean de Monclar	du 19 au 23 février	45	4	936,00 €	45	720,00 €	1 656,00 €
F.MISTRAL	CE2+CM1+CM1/CM2+CM2	?	?	95	5	2 470,00 €		0,00 €	2 470,00 €
				608	49	14 305,20 €	278	4 448,00 €	18 753,20 €

Précise que l'attribution se fait sur un forfait de 5,20 € par enfant et par jour avec un supplément de 16 € par enfant en cas de classe de neige ; **précise** que le montant de subvention correspondant à un montant plafond, les versements ne seront effectués par la commune qu'à réalisation effective des classes transplantées soit sur présentation par les coopératives de leurs justificatifs de séjour (hébergement et transporteurs) ; **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2018 sur l'imputation budgétaire 6574.

Adopté à l'unanimité

3. SUBVENTIONS 2018 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS - (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Christelle PEPIN

Sur le rapport présenté par Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe le montant de subvention pouvant être alloué au titre de l'année scolaire 2017/2018 aux coopératives scolaires au titre des transports scolaires hors classes transplantées selon le tableau ci-dessous :

Ecoles	Nombre estimatif d'élèves	Nombre de classes	Montant de subvention
Bécassières élémentaire	203	8	827,50 €
Bécassières maternelle	107	4	427,50 €
Elsa Triolet élémentaire	162	7	685,00 €
Elsa Triolet maternelle	95	4	397,50 €
Frederi Mistral élémentaire	156	7	670,00 €
Frederi Mistral maternelle	95	4	397,50 €
Gérard Philippe	95	4	242,50 €
Jean Jaurès	331	14	846,50 €
La Pinède	122	5	308,00 €
Le Parc	135	5	327,50 €
Séviigné maternelle	60	3	270,00 €
Maillaude	193	8	489,50 €
Mourre de Sève	154	7	406,00 €
Séviigné élémentaire	63	3	200,00 €
	1 971	83	6 495,00 €

Précise que l'attribution se fait sur un forfait de 25 € par classe majoré d'1,5 € par élève le montant ne pouvant pas être inférieur à 200 € pour les écoles Jean Jaurès, Séviigné élémentaire, Maillaude, Mourre de Sève, Pinède, Le Parc et Gérard Philippe ; **précise** que l'attribution se fait sur un forfait de 40 € par classe majoré de 2,5 € par élève le montant ne pouvant pas être inférieur à 200 € pour les écoles Elsa Triolet, Frédéric Mistral, Bécassières et Séviigné maternelle ; **précise** que le montant de subvention correspondant à un montant plafond, les versements ne seront effectués par la commune qu'à réalisation effective des transports collectifs soit sur présentation par les coopératives de justificatifs des transporteurs et **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2018 sur l'imputation budgétaire 6574.

Adopté à l'unanimité

4. ENREGISTREMENT COMPTABLE DES MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AUX ASSOCIATIONS - (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Patricia COURTIER

Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide le montant total des mises à disposition soit 143 795,78 € qui sera enregistré au budget principal de la ville 2017 selon le tableau ci-dessous par :

- L'émission de titres qui se fera sur le compte 70848.
- L'émission de mandats qui se fera sur le compte 6574.

Mise à disposition du personnel communal au bénéfice des associations sociales, culturelles et sportives –	
Situation exercice 2017 Mises à disposition du 1/11/2016 au 31/10/2017	
CCAM	56 631.92 €
ECLA	38 043.19 €
AMDS	7 584.98 €
ASSER	850.40 €
ASVBC	3 263.52 €
ASRO	7 971.74 €
SBC	5 984.00 €
TCS	7 728.43 €
ES	6 628.27 €
KCS	9 109.33 €
TOTAL	143 795.78 €

Adopté à l'unanimité

5. **TARIFS 2018** - (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Denis RENASSIA
Sur le rapport présenté par Denis RENASSIA,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux applicables au 1er janvier 2018 selon le tableau consultable à la direction des finances ; **précise** que seront appliqués les montants des ressources mensuelles plancher et plafond en vigueur fixés par la Caisse d'Allocations Familiales et à retenir pour le calcul des participations familiales dans les structures d'accueil de jeunes enfants bénéficiaires de prestations et relatives aux tarifs appliqués pour les crèches de la commune sans nouvelle délibération de celle-ci.
Adopté à l'unanimité
6. **AVIS SUR LES VACATIONS FUNERAIRES**- (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Mireille PEREZ
Sur le rapport présenté par Mireille PEREZ ;
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la fixation du montant des vacations funéraires au montant minimal de 20 € l'objectif étant de ne pas alourdir le coût des obsèques pour les familles et **précise** que ce montant fera l'objet d'un arrêté de Monsieur le Maire.
Adopté à l'unanimité
7. **ABANDONS DE CREANCE SUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**- (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Stéphane GARCIA
Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal acte le montant des abandons de créance réalisés par la SDEI au titre de la surtaxe assainissement d'un montant de 1 520.04 € HT et 1 669.02 € TTC pour la période de novembre 2016 à octobre 2017 inclus et **dit** que cette perte de recettes est retracée au budget annexe de l'assainissement 2017 par:
- un titre au 70611 pour acter la recette due par les abonnés.
- un mandat au 658 pour acter la perte de recette liée aux impayés.
Adopté à l'unanimité
8. **AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)** - (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : S. GARCIA
Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA ;
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal modifie les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement (AE) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) tels que présentés dans les tableaux consultables à la direction des finances ; **crée** une autorisation de programme sur le budget principal de la ville pour l'opération de rénovation de la salle des fêtes pour un montant de 3 500 000 € sur les exercices 2017 à 2019 ; **crée** une autorisation de programme sur le budget principal pour les acquisitions liées à la résiliation de la convention d'intervention foncière avec l'EPF PACA pour un montant de 1 129 567.59 € sur les exercices 2017 à 2019.
Adopté à l'unanimité
9. **DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE** - (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Stéphane GARCIA
Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA ;
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3 du Budget principal de la ville voté le 23 Mars 2017 consultable à la direction des finances.
Adopté à l'unanimité

10. **OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2018 DE LA COMMUNE-** (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Stéphane GARCIA
 Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA ;
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal accepte un montant d'anticipation au budget principal 2018 de 1 000 000.00 € hors crédits de paiement 2018 et autorise l'inscription par anticipation au Budget principal 2018 des crédits d'investissements selon le tableau ci-dessous :

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS AU 01/01/2018
16	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	1 000,00
21	2111	ACQUISITION TERRAINS DIVERS RESERVE FONCIERE	30 000,00
	2112	TERRAINS DE VOIRIE	10 000,00
	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	20 000,00
	2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT	20 000,00
	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	15 000,00
	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	20 000,00
	21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE ET DEFENSE VIDEOPROTECTION	25 000,00
	2158	ACQUISITIONS MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	10 000,00
	2183	ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	30 000,00
	2184	MOBILIER CENTRE ADMINISTRATIF	4 000,00
		MOBILIER ECOLES	5 000,00
	2188	AUTRES MATERIEL DE POLICE	10 000,00
		ACQUISITION MATERIEL ILLUMINATIONS	10 000,00
20	202	FRAIS D'ETUDES PLU	20 000,00
	2031	FRAIS D'ETUDES	10 000,00
	2033	FRAIS D'INSERTION	10 000,00
	2051	ACQUISITION LOGICIELS INFORMATIQUE	10 000,00
204	204182	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	15 000,00
	20422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PRIVES	10 000,00
23	2313	TRAVAUX DIVERS	695 000,00
23	2315	INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	20 000,00
TOTAL			1 000 000,00

Adopté à l'unanimité

11. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2018 DE LA COMMUNE - (Commission des Finances du 27/11/17) –

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte un montant d'anticipation au budget annexe de l'assainissement 2018 de 34 000.00 € hors crédits de paiement 2018 et **autorise** l'inscription par anticipation au Budget annexe de l'assainissement 2018 des crédits d'investissements selon le tableau ci-dessous :

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS AU 01/01/2018
20	2031	FRAIS D'ETUDES	5 000,00 €
20	2033	FRAIS D'INSERTION	5 000,00 €
23	2315	INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUE	24 000,00 €
TOTAL			34 000,00 €

Adopté à l'unanimité

Sortie de JF LAPORTE

12. APPLICATION FINANCIERE DE LA CONVENTION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE SORGUES ET LE CCAS DE LA VILLE DE SORGUES - (Commission des Finances du 27/11/17) –

Rapporteur : Raymond PETIT

Sur le rapport présenté par Raymond PETIT ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le montant total du concours dû par le CCAS à la ville de Sorgues au titre de l'application de la convention de service du 16 novembre 2016 au 15 novembre 2017 à 84 348 € selon le tableau consultable à la direction des finances ; **accepte** le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 84 348 € au CCAS et **dit** que les écritures sont enregistrées au budget principal 2017 de la commune par :

- L'émission d'un titre sur le compte 70873.

-L'émission d'un mandat sur le compte 657362.

Adopté à l'unanimité

13. MODIFICATION DU GUIDE DE LA DEPENSE – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte la modification du guide de la dépense en ce qui concerne la fixation d'un seuil pour les unités fonctionnelles en fournitures et services à 15 000 € HT.

Lorsque l'autorité compétente au sein de notre entité décidera de recourir à une procédure, telle que définie aux articles 27 et 59 du décret N°2016-360, elle devra respecter le guide de la dépense modifié concomitamment.

Une copie du guide de la dépense est consultable au service juridique par toute personne souhaitant en prendre connaissance.

Le guide de la dépense et la nomenclature ne pourront être modifiés qu'en étant soumis à nouveau à l'approbation de notre structure délibérante.

Adopté à l'unanimité

Retour de J.F. LAPORTE

Arrivée de S. FERRARO

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

14. **CITE DES GRIFFONS : ACQUISITION D'UN LOGEMENT ET UN GARAGE APPARTENANT AUX CONSORTS FONT** - (Commission Aménagement du Territoire du 29 novembre 2017) – Rapporteur : J. F. LAPORTE

Sur le rapport présenté par Mireille PEREZ,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'acquérir moyennant la somme totale de 16 450 € le logement et le garage de la Cité des Griffons à Sorgues, appartenant aux consorts FONT, édifié sur les parcelles cadastrées section DV : 53, 47, 48 et BB 119, 24 ; **approuve** le compromis de vente concrétisant cet accord ; **autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ; **dit** que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L1042 du Code Général des Impôts ; **dit** que la Commune se charge des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente ; **dit** que la présente acquisition sera régularisée par acte authentique devant notaire et **dit** que la dépense est inscrite au budget de la Commune fonction 8242, nature 2138.

Adopté à l'unanimité

15. **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : RMB S. A. S.** - (Commission Aménagement du Territoire du 29 novembre 2017) – rapporteur : I. APPRIOU

Sur le rapport présenté par I. APPRIOU,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal dit que conformément au titre 3 – Modalités d'exécution, voies de recours, chapitre 3.3. Publicité, de l'Arrêté Préfectoral du 14/09/2017, le Conseil Municipal a pris connaissance de l'arrêté en date du 14 septembre 2017 par lequel, M. le Préfet de Vaucluse a validé l'enregistrement et définit la portée et les conditions générales d'exploitation de l'installation de la Sté RMB, auquel ont été annexés l'Arrêté ministériel de prescriptions générales du 26 décembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de broyage, concassage, criblage, etc., relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2515 de la nomenclature des I. C. P. E. et l'Arrêté ministériel de prescriptions générales du 10 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2517 de la nomenclature des I. C. P. E.

Pris acte

16. **ACHAT DE PARCELLES SUITE A LA MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR DES CONSORTS GRENOD** - (Commission aménagement du territoire et habitat du 29 novembre 2017) - F. THOMAS

Sur le rapport présenté par F. THOMAS,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal donne suite à la mise en demeure des consorts GRENOD en proposant d'acquérir la totalité de leurs parcelles en l'état au prix estimé par l'avis des Domaines du 27 mars 2017, et à l'exception des parcelles cadastrées CT 201 et CT 202 déjà acquises par la Commune le 16 septembre 1982 et 17 et 18 décembre 2014 ; **achète** ainsi pour un montant de 276 263,30 € conformément à l'avis de France domaine en date du 27 mars 2017, la totalité des parcelles CT 7 (1 256 m²), CT 9 (1 466 m²), CT 10 (14 460 m²), CT 12 (3 629 m²), CT 13 (3 440 m²), CT 17 (424 m²), CT 199 (1 242 m²), CT 200 (437 m²) CT 217 (35 m²), CT 220 (13 198 m²), CT 222 (2 117 m²), CT 223 (14 457 m²), CT 263 (282 m²), CT 281 (709 m²), CT 283 (875 m²), CT 284 (6 782 m²), CT 286 (209 m²), et CT 287 (682 m²), appartenant au consort GRENOD et en partie grevées des emplacements réservés C50, C54 et H10 ; **autorise** Monsieur le Maire à prendre tout acte et mesure utiles à cet effet, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment l'acte authentique de cession à venir ; **dit** que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L.1042 du Code Général des Impôts ; **dit** que la présente décision d'acquisition devra être régularisée par acte authentique devant notaire et **dit** que la dépense sera inscrite au budget de la Commune, fonction 82, article 211109.

Adopté à l'unanimité

PROXIMITE ET COHESION POLITIQUE DE LA VILLE

17. **VERSEMENT DE SUBVENTION PAR LA COMMUNE DE SORGUES A L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE JEUNES GRAND AVIGNON »** - (Commission Proximité et Cohésion / politique de la ville du 29/11/17) – Rapporteur : F. THOMAS

Sur le rapport présenté par F. THOMAS,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise le versement du solde de la subvention sollicitée au titre de l'année 2017, à savoir 23 003 € déduction faite de l'acompte déjà versé conformément à la convention ; **sollicite** le

versement des crédits pris sur les ouvertures disponibles au titre du budget principal de la Ville, sur le compte Service Proximité et Cohésion / Contrat de ville 300/65738.

Adopté à l'unanimité

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION INSTAURANT LE RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) -

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus :

- de substituer à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement. hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu et notamment les primes et indemnités liées à des fonctions ou sujétions particulières mentionnées dans la délibération du 25 juin 2015 (cf cumul possible détaillé selon annexe consultable à la Direction des Ressources Humaines),
- de prévoir la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.
- de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

19. DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCE DE DETAIL POUR L'ANNEE 2018 - Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux dates et au nombre de dimanches concernés par la dérogation au repos dominical pour les commerces de détail pour l'année 2018 proposés par le Maire, à savoir les dimanches suivants :

- 14 janvier, 1er juillet, 25 novembre, 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018.

Adopté à la majorité

1 abstention : V. POINT

20. MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DE « PARTICIPATION CITOYENNE : VOISINS VIGILANTS » SUR LES LOTISSEMENTS 4^{ème} – 5^{ème} – 6^{ème} AVENUES – Rapporteur : M. DESFOUR

Sur le rapport présenté par D. DESFOUR,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne sur les lotissements 4^{ème} – 5^{ème} – 6^{ème} AVENUES et **autorise** Monsieur le Maire à signer le protocole ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Fait à Sorgues, le 20/12/17
Le Maire

Thierry LAGNEAU

